

RÈGLEMENT NO 2020-03

Règlement no 2020-03 modifiant les modalités de publication des avis publics de la MRC de Bonaventure

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a adopté un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de Bonaventure;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le maire Hazen Whittom conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 26 février 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal lors de la séance du 26 février 2020;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents:

D'ordonner et statuer par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1: Préambule

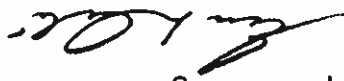
Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2: Abrogation

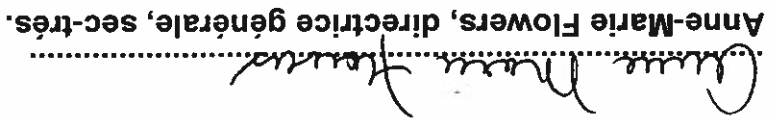
L'article 4 du règlement 2018-05 est abrogé.

Article 3: Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Eric Dubé, préfet


Anne-Marie Flowers, directrice générale, sec-trés.

Date présentation projet de règlement et avis de motion: 26-02-2020
Date adoption du règlement: 15-04-2020
Entrée en vigueur: 20-02-2020